

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pelletije-csvdc-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/906488bb1ffb86ec29621972>

Date d'obtention : 2025-03-19 18:59:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto présente plusieurs avantages pour gérer les cas de sextage parmi les adolescents. Cette méthode permet d'encadrer et d'uniformiser les interventions, assurant ainsi une prise en charge cohérente et efficace. Grâce à cette méthode, la victime ainsi que les autres jeunes impliqués sont rapidement pris en charge, réduisant le délai de traitement à seulement quatre jours. De plus, elle aide à limiter la propagation des images et vidéos intimes, ce qui est crucial pour protéger la vie privée des jeunes concernés.

Aussi la méthode Sexto aide à l'augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires. En appliquant cette méthode, les intervenants scolaires doivent impérativement ne jamais consulter les images ou vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile, car cela constitue une infraction criminelle. Ils doivent aussi utiliser des outils d'évaluation pour déterminer la nature des contenus sans les regarder, préservant ainsi l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés. Comme l'utilisation de la trousse d'intervention Sexto, est uniquement réservée à l'usage des intervenants scolaires qui : travaillent dans une école secondaire ayant adhéré au projet Sexto, ont suivis la formation Sexto, ont obtenus les badges nécessaires suite à celle-ci, et si le service de police desservant leur territoire a signé un protocole d'entente Sexto avec le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation Sexto va transformer certaines de mes interventions de manière significative. Tout d'abord, elle me permettra une standardisation dans mes pratiques, en m'offrant des procédures claires et uniformes à suivre, ce qui rendra mes interventions plus cohérentes et plus efficaces. Ensuite, grâce à la méthode Sexto, le délai moyen de traitement des cas de sextage sera réduit à environ 4 jours, me permettant une prise en charge rapide des victimes et des autres jeunes impliqués.

De plus, je serai d'avantage équipé afin de limiter la diffusion des images et vidéos intimes, en protégeant ainsi la vie privée des élèves concernés. Cette méthode m'aidera aussi à augmenter le sentiment de sécurité chez les jeunes, leurs parents et les autres intervenants scolaires, grâce à des interventions rapides et bien encadrées.

Enfin, je serai formée pour respecter les lois et les obligations déontologiques, en ne consultant jamais les images ou vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. Cela me permettra d'éviter toute infraction criminelle et de préserver l'intégrité des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes interventions auprès des élèves dans des cas de sextage, je porterai une attention particulière à plusieurs aspects.

Tout d'abord, il est essentiel de respecter la vie privée des élèves en évitant de consulter les images ou vidéos intimes. Une écoute active est également primordiale : je serai attentive aux besoins et aux préoccupations des élèves, en les écoutant je pourrai mieux comprendre leur situation et leur offrir un soutien approprié.

Ensuite, je serai particulièrement empathique et j'offrirai un soutien émotionnel aux élèves impliqués, car ils peuvent se sentir vulnérables et avoir besoin de réconfort. Aussi, j'utiliserai une communication claire, qui sera nécessaire pour expliquer les étapes de l'intervention et les mesures prises pour les protéger, ce qui m'aidera à instaurer un climat de confiance. Je respecterai la confidentialité des informations partagées par les élèves et je m'assurerai que ces informations ne soient pas divulguées sans leur consentement.

Pour terminer, je suivrai les procédures standardisées de la méthode Sexto pour garantir une intervention cohérente et efficace. Je travaillerai en collaboration avec les autres intervenants scolaires, les parents et les services de police pour m'assurer d'une prise en charge complète et rapide.